

Projet d'aménagement de nouveaux bassins  
d'eau de procédé et de sédimentation à la  
mine de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035



Mémoire au BAPE

*Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de  
Mont-Wright à Fermont*

Déposé par

Innus de Uashat mak Mani-utenam

18 janvier 2018

## INTRODUCTION

Le présent mémoire est déposé auprès du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* du Québec, ci-après appelé le « **BAPE** », dans le cadre de l'enquête et de l'audience publique du *Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont*, ci-après appelé le « **Projet** », par le conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, ci-après appelé « **ITUM** », au nom des Innus de Uashat mak Mani-utenam, ci-après appelés les « **Innus de UM** ».

Dans un premier temps, le mémoire présente un bref historique des Innus de UM qui décrit succinctement leurs droits et leur territoire traditionnel. Le mémoire fait ensuite état des impacts du Projet sur les Innus de UM ainsi que de leurs principales préoccupations. Finalement, la dernière partie livre la position des Innus de UM suite à leur étude du Projet jusqu'à maintenant.

Les Innus de UM affirment des droits ancestraux, dont le titre indien, et des droits issus de traité dans et sur tout leur territoire traditionnel - qu'ils nomment le Nitassinan, ce qui signifie *Notre Terre* en langue innue - y compris à l'égard des ressources naturelles s'y trouvant, et ils s'opposent à tout projet de développement dans leur territoire traditionnel sans leur consentement. Les Innus de UM n'ont jamais cédé ou autrement perdu ces droits.

## LES INNUS DE UASHAT MAK MANI-UTENAM

Pendant plusieurs millénaires et bien avant l'arrivée des premiers Européens, les Innus de UM et leurs ancêtres nomades ont habité, occupé, possédé, géré, utilisé et fréquenté un immense territoire couvrant toute la partie est de la péninsule Québec-Labrador. Leur lien intime avec le Nitassinan s'explique par leur mode de vie unique fondé sur la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette.

## RÉGION DE FERMONT (MONT-WRIGHT)

Le Projet d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. (AMEM) se situe entièrement dans le Nitassinan et fait partie de la limite nord-ouest du réseau hydrographique de la rivière Mishtashipu (Moisie). Les Innus de UM désignent et ont traditionnellement désigné la région du Mont-Wright et de la rivière aux Pékans par le nom « Utshek-utshu-shipu » en langue innue.

Avant l'arrivée des minières dans la région de Fermont, de Labrador City et de Wabush et avant même l'arrivée des Européens, les Innus de UM et leurs ancêtres fréquentaient et utilisaient cette partie du Nitassinan tel que le font des propriétaires, sur une base régulière. Ils y exerçaient sur une base régulière leurs activités traditionnelles, y compris la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette, selon le mode de vie innu et notamment à des fins de subsistance.

Les Innus de UM n'ont pas été moindrement consulté ni accommodé au moment de l'installation du Complexe minier du Mont-Wright, du chemin de fer, de l'usine de bouletage et des installations portuaires de Port-Cartier d'ArcelorMittal à la fin des années 1950. Mais en 2012, les Innus de UM et la compagnie ont fini par trouver un terrain d'entente à travers la conclusion d'une entente sur les répercussions et les avantages (ERA). Les Innus de UM ont d'ailleurs réussi à s'entendre avec toutes les entreprises minières opérant sur leur territoire à part la compagnie minière IOC, laquelle continue à violer leurs droits.

Les nombreux développements miniers de la région, dont ceux d'ArcelorMittal, et la construction de villes et les droits d'utilisation tels que les baux de villégiature, ont eu des effets dévastateurs pour les Innus, notamment en les empêchant de fréquenter et d'occuper de grandes parties de leurs terres ancestrales et en détruisant la faune et la flore à la base de leur mode de vie innu et de leur identité.

Les Innus de UM ont néanmoins continué leurs pratiques, coutumes, traditions et activités traditionnelles dans la mesure du possible dans la région de Fermont, de Labrador City et de Wabush.

## IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les Innus de UM comprennent très bien que l'aménagement des bassins B+ et Nord-Ouest est nécessaire afin de ne pas compromettre l'opération de la mine jusqu'en 2045. Cependant, la réalisation du Projet aura d'importantes conséquences sur le mode de vie des Innus de UM, et ce, au niveau culturel, spirituel, social, communautaire et économique.

*Le projet d'aménagement des bassins B+ et Nord-Ouest au complexe de Mont-Wright entraînera la destruction de 11 lacs, 15 étangs et 25 ruisseaux, totalisant une superficie d'habitat du poisson de 104 ha.*

*Les aménagements des bassins B+ et Nord-Ouest au complexe de Mont-Wright entraîneront des empiètements inévitables sur des milieux humides. Au total, 205,9 ha de milieux humides seront ainsi détruits.<sup>1</sup>*

Les Innus de UM sont d'abord préoccupés par les pertes de ces nombreux milieux humides (massek<sup>u</sup>), cours d'eau (shipiss) et de lacs (shakaikan). De plus, le fait que le Promoteur ne prévoit pas investir dans le sauvetage et la relocalisation des poissons est incompatible avec le respect des Innus pour la faune ichthyenne.

Par contre, ITUM appuie le projet de compensation de l'habitat du poisson et des milieux humides au site du Lac Jeannine et le considère comme bénéfique pour l'environnement. Les nombreux sites miniers orphelins au Lac Jeannine et surtout à Schefferville ont causé des torts énormes aux Innus de UM.

Les Innus de UM sont aussi préoccupés par l'impact du Projet sur le bassin versant de la Mishta-Shipu (Moisie). Les Innus de UM s'inquiètent de l'impact de la modification du régime hydrologique notamment dans le bassin versant de l'affluent RP2 et des risques de contamination de la rivière aux Pékans et de la rivière Moisie par l'effluent minier.

Finalement, comme avec tout projet minier, et surtout suite au désastre du Mont Polley en Colombie-Britannique, les Innus de UM sont très conscients des dangers associés à des déversements de résidus miniers et des bassins d'eaux usées.

---

<sup>1</sup> WSP. 2017. Aménagement des bassins B+ et Nord-Ouest - Étude d'impact sur l'environnement. Résumé. Rapport produit pour ArcelorMittal Exploitation minière Canada. 106 p. et annexes.

## IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES INNUES

Le Projet aura certainement des impacts négatifs sur les Innus de UM en raison des impacts suivants :

- La diminution des terres et des ressources pour le maintien de leur mode de vie traditionnel;
- Le stress supplémentaire exercé sur les écosystèmes de la région;
- L'atteinte à l'intégrité du territoire et du patrimoine innu, du paysage naturel et à l'occupation du territoire par les Innus de UM; et
- L'atteinte au mode de vie, à la culture et aux pratiques, coutumes et traditions des Innus de UM.

En particulier, le Projet entraînera la perte de zones de chasse et de pêche des Innus de UM. La région de Fermont est reconnue pour la chasse printanière à la Bernache du Canada. Les lacs et les milieux humides de la région constituent les aires de repos et d'alimentation de prédilection des oiseaux migrateurs.

Plusieurs camps innus sont situés sur les rives de la rivière aux Pékans et un camp communautaire innu se trouve au bord du lac Daigle.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

ITUM suit de près les activités minières d'ArcelorMittal, y compris à travers le Comité de protection de l'environnement mis en place aux termes de l'entente sur les répercussions et les avantages (ERA) avec ArcelorMittal. ITUM s'attend d'ailleurs à ce qu'AMEM tente par tous les moyens d'atténuer les impacts de ses activités sur l'environnement et ITUM travaille de près avec AMEM en ce sens. ITUM croit que les enjeux environnementaux doivent toujours prévaloir sur les contraintes de coûts.

Grâce au Comité de protection de l'environnement de l'ERA, ITUM est au fait du Projet depuis le début, il y a quelques années. Les Innus de Uashat mak Mani-utenam ont aussi participé à l'étude d'impact sur l'environnement. De surcroît, AMEM a rencontré ITUM à quelques reprises sur ce Projet dont la dernière fois en décembre 2017 avant le début des audiences du BAPE.

## CONCLUSION

ITUM accorde son consentement au *Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont*. ITUM compte travailler de près avec AMEM en vue de limiter le plus possible les impacts négatifs du Projet sur l'environnement et sur les activités traditionnelles des Innus de UM.